



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Accueil de jeunes enfants et Protection de l'enfance



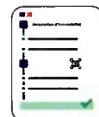
Employeur ou autorité compétente  
pour délivrer un agrément

Vous recrutez des personnes  
intervenant auprès d'enfants ?

➤ **Vous devez vérifier  
leur attestation d'honorabilité**

### Quand ?

Lors de l'embauche,  
d'une demande d'agrément  
ou d'une campagne de contrôle  
de l'employeur



### C'est quoi ?

L'attestation d'honorabilité **garantit**  
qu'il n'y a pas de condamnation qui  
empêche la personne de travailler  
auprès de mineurs et porte également  
à votre connaissance l'absence ou  
l'existence de condamnation non  
définitive ou mise en examen inscrites  
au FIJAISV



<https://honorabilite.social.gouv.fr>